

Commune de Gorges

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 24 septembre 2020

(Article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt le jeudi 24 septembre 2020 à 20 heures le Conseil Municipal de la commune de Gorges s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MEYER, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Mme Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

Présents : 24

Didier Meyer, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Hélène BRAULT, Gaëlle DOUILLARD, Gaëtan BOURASSEAU, Viviane JEANDEAUD, Jean-Marc GUIBERT, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Thierry MARTIN, Dominique PAVAGEAU, Morgane LEPIOUFF, Bruno ALLIOT, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Marie-Paule FLEURANCE, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Delphine BRIAND

Absents représentés : 3

Raymonde NEAU donne pouvoir à Didier MEYER, Jacques HARDY donne pouvoir à François SORIN, Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Thierry MARTIN

Excusés : 0

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire a rappelé qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations (L. 2121-15 du CGCT).

Mme Michelle BROSSET, adjointe au Maire, a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Administration Générale

- 1) Présentation du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais.
- 2) Clisson Sèvre & Maine Agglo : désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales
- 3) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire organisé par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 09/07/2020

M le Maire : avez-vous des remarques ?

M le Maire : Je vous propose donc d'adopter ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 09/07/2020.

Administration Générale

1)Présentation du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais.

Mme Lydie HERAULT-VISSET, directrice, présente cette structure de coopération entre les collectivités du territoire du Pays du Vignoble Nantais.

Quelques chiffres :

- 29 communes
- 137 000 habitants
- 626 km²
- 30 monuments historiques
- 2 sites Natura 2000
- 701 Conseillers municipaux

Des enjeux communs :

- Affirmer et promouvoir l'identité multiple du territoire (viticulture, paysage, patrimoine...)
- Aménager le territoire de façon durable
- Créer un lieu de rencontre entre Clisson Sèvre Maine Agglo, la Communauté de Communes Sèvre et Loire, Vertou et Basse-Goulaine
- Echanger avec les partenaires privés
- Aider les habitants et les acteurs socio-économiques à s'approprier leur territoire
- Mener des actions innovantes et expérimentales
- Valoriser la destination auprès des touristes
- Dialoguer avec les territoires voisins dans un contexte d'évolution régionale

En 2020, le champ d'action du Syndicat Mixte recouvre :

- Aménagement du territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Patrimoine (label Pays d'art et d'histoire et Musée de France)
- Appui (ingénierie) aux collectivités et aux autres acteurs du territoire : Conseil en Energie Partagé
- Aides et financements, dont européens, contrats
- Concertation avec la société civile : Conseil de Développement, Groupe d'Action Locale Leader
- Promotion touristique : portage de l'Office de tourisme

Les instances de travail :

- Un Comité Syndical
Dont des représentants sont désignés par les collectivités adhérentes
Soit 48 élus / ~6 Comités Syndicaux par an
- Un Bureau
Président.e / VP en charge des commissions / Président.e.s des intercos / maires de Vertou et Basse-Goulaine
Soit 8 élus / 6 à 10 réunions par an
- Des Commissions
 - SCoT
 - Patrimoine (Musée, Pays d'art et d'histoire)
 - Pôle ressources (+ groupes de travail selon projets)
- Une Conférence des maires permettant d'impliquer les 29 maires dans le projet du territoire et la vie du Syndicat

Les missions :

Aménager durablement le territoire : la planification via le SCoT
Expérimenter à l'échelle d'un territoire de projet : l'ingénierie grâce à un pôle ressources
Animer et valoriser le patrimoine : Un label Pays d'art et d'histoire et un Musée de France

Rassembler les acteurs publics et privés : le groupe d'Action Locale LEADER
Rassembler les acteurs publics et privés : le Conseil de Développement
Assurer la promotion touristique du vignoble : l'Office du tourisme du Vignoble de Nantes

Les perspectives :

Fixer un nouveau cap pour 2040

- Révision du SCoT engagée en 2020
- Définition de la charte de territoire 2020-2026 (dès 2020 avec des séminaires thématiques)
- Préparation du futur programme LEADER 2021-2027

Porter haut le patrimoine du vignoble nantais

- Renouvellement de la convention « Pays d'art et d'histoire »
- Mise en œuvre d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)
- Développement de l'accessibilité du musée à tous les handicaps
- Poursuite de la recherche

Accompagner les dynamiques sociétales

- Soutien à l'entreprenariat collectif innovant et solidaire (Forum de l'innovation soci(ét)ale grand public)
- Développement de l'Observatoire Photographique des Paysages

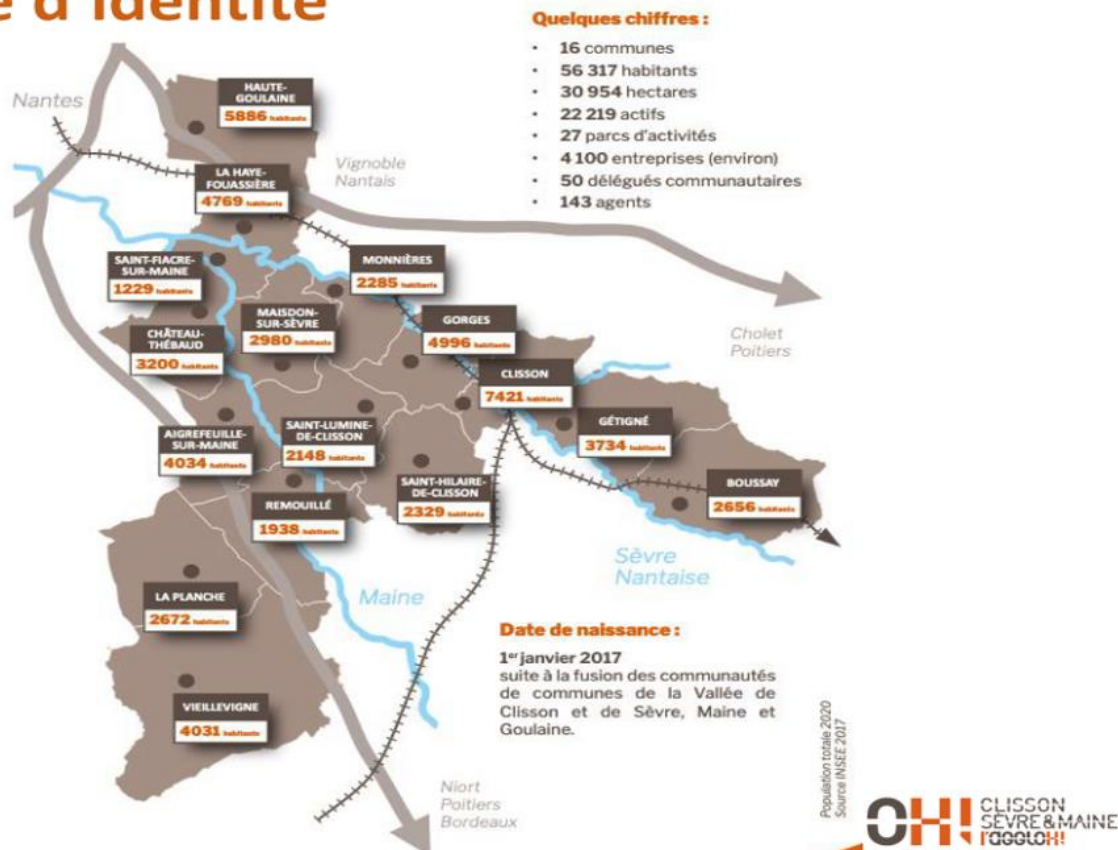
M le Maire : les communes ne peuvent pas porter tous les projets. Cette instance, qui est un pôle ressources, d'expérimentation et d'animation gère des thématiques transversales et mutualise des compétences sur tout le territoire du Vignoble.

M le Maire remercie Madame Lydie HERAULT-VISSET pour son intervention.

2) Clisson Sèvre & Maine Agglo : désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales

M le Maire présente les compétence et la gouvernance de CSMA.

Carte d'identité



Les compétences obligatoires :

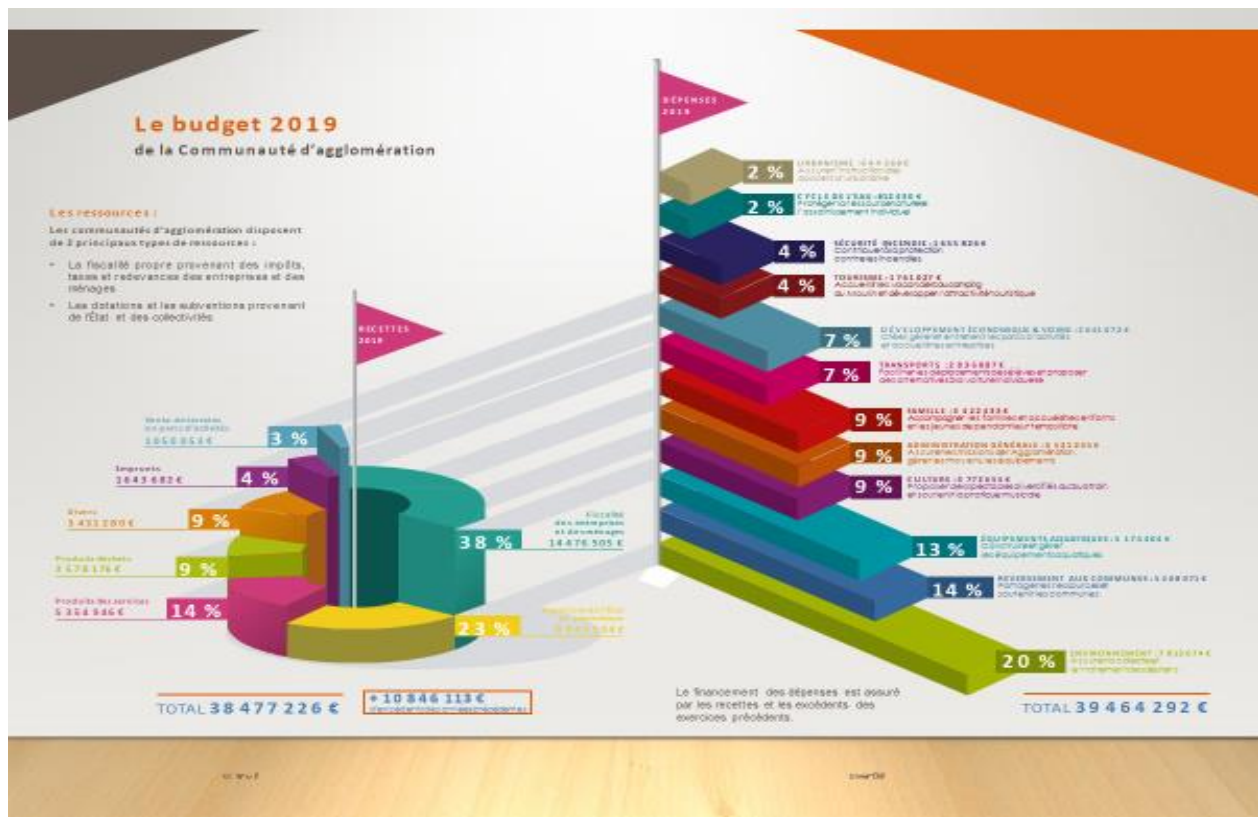
- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, opérations d'aménagement, organisation de la mobilité
- Équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat, politique du logement
- Politique de la ville : dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines

Les compétences facultatives

- Voirie et parcs de stationnement
- Environnement : lutte contre la pollution d'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie
- Équipements et animations culturels et sportifs d'intérêt communautaire : espace culturel Le Quatrain, centres aquatiques Aqua'val, écoles de musique
- Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, enfance, jeunesse, intergénération
- Création et gestion de maisons de services au public

- Accessibilité aux personnes handicapées
- Défense incendie
- Patrimoine bâti communautaire
- Réseaux d'éclairage public communautaire
- Innovation numérique
- Services funéraires : crématorium
- Études et prospectives d'intérêt communautaire
- Protection, aménagement et gestion de l'eau
- Liaison douces : schéma vélo
- Transports des élèves à destination des piscines et dans le cadre des activités enfance et jeunesse
- Politique de développement et d'aménagement global et durable du Pays

Le budget 2019 :



La gouvernance :

- Le choix d'une organisation transitoire pour
 - Se connaître et connaître
 - Apprendre et comprendre
 - Construire et proposer
 - Décider du cap et des priorités de l'Agglo durant le mandat et au-delà
 - Adapter l'organisation au projet politique

- Le lien avec les communes
- Enjeu majeur du mandat
- Pacte de gouvernance pour mars 2021

Les instances :

- Le Conseil communautaire
 - Organe délibérant
 - 50 conseillers communautaires
 - Vote les budgets et décide des grands projets
 - Se réunit au moins une fois par trimestre
- Le Bureau communautaire
 - Le Président et les 15 vice-Présidents
 - Coordonne et centralise les dossiers et projets stratégiques de l'Agglo
 - Peut prendre des décisions par délégation du Conseil communautaire
- Le Bureau de coordination : le Président et 6 vice-Présidents de pôles
 - Il analyse et coordonne les dossiers
- Les conseils d'exploitation
 - Obligatoires
 - Transports
 - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
 - Assainissement
 - Eau
 - Camping du Moulin
- Les commissions thématiques
 - Facultatives : elles orientent, proposent et donnent des avis
- Le Président :

Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif avec le Bureau communautaire. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil. Il met en œuvre les décisions du Conseil avec l'aide de ses services, valide les dépenses à engager. Chef de service de l'Agglo, il représente cette dernière en justice.

- Les Vices-Présidents :
 - Pôle Finances (budget, prospective...) → 2 VP : F GUILLOT, S JOLY-PIVETEAU
 - Pôle attractivité économique, tourisme, culture → 3 VP : X BONNET, B COUTEAU → développement éco, V MAGRE → Tourisme-Culture
 - Pôle Environnement- maîtrise énergétique : → 3 VP : déchets → D. GADAIS, cycle de l'eau → D. THIBAUD, → Suivi PCAET, Energie → D. MEYER
 - Pôle Aménagement : F CUCHOT → urbanisme et habitat, J LETOURNEAU → voirie,

- patrimoine, A BLAISE → transports et mobilités
- Pôle Famille- Loisirs : N SORIN → équipements aquatiques, J. RIVIERE → petite enfance et enfance, V NEAU-REDOIS → Jeunesse-Intergénérationnel
- Pôle Animation-projet de territoire et liens entre communes et intercommunalité → A RIVALLIN

Les enjeux du mandat :

- 1^{ère} phase : stabilisation de la Communauté d'Agglomération
 - Renforcer les liens communes-intercommunalité
 - Affirmer Clisson Sèvre et Maine Agglo, comme un territoire fort qui maîtrise ses sujets et met en oeuvre ses décisions
 - Confirmer les compétences de l'Agglo au service du territoire, des habitants et des entreprises
 - Intégrer le développement durable et le respect de l'environnement dans l'ensemble des actions
- 2^{ème} phase : axes de développement en fonction du projet de territoire

Le projet de territoire devra :

- Formaliser une ambition partagée par les 16 communes, l'intercommunalité et les acteurs du territoire
- Définir les actions prioritaires à mettre en oeuvre sur le territoire au vu des programmes et plans travaillés, validés et arrêtés au cours du précédent mandat : PLH, PGD, PCAET, PCT ...
- Mettre en adéquation les ambitions et les moyens aussi bien en terme budgétaires qu'en moyens humains nécessaires à la réalisation de ce projet : étude financière prospective pour la période 2020-2026 et formalisation d'un PPI (Plan pluriannuel d'investissement) sera menée en parallèle
- Préciser les modalités de gouvernance

Le conseil communautaire a créé officiellement les 12 commissions thématiques intercommunales lors de sa séance du 08/09/2020 :

- Finances et Prospective
- Attractivité économique
- Tourisme- Culture
- Urbanisme – Habitat
- Voirie et Patrimoine communautaire
- Transports et Mobilités
- Gestion des déchets
- Cycle de l'eau
- Climat et transition énergétique
- Equipements aquatiques
- Jeunesse- intergénération
- Petite Enfance- Enfance

Il se réunira de nouveau le 29/09/2020 afin de désigner les délégués de chaque commune dans ces commissions. Chaque commune doit proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Pour les commissions « Transports et mobilités », « Déchets », « Cycle de l'eau », il est préconisé que les élus proposés par les communes pour siéger dans ces commissions soient les mêmes que ceux désignés dans les conseils d'exploitation Eau – Assainissement, Déchets et Transports.

Voici les propositions :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Finances et Prospective	A BOUCHER	V. JEANDEAUD
Attractivité économique	J. HARDY	A. BLANCHARD
Tourisme- Culture	H. BRAULT	D. PAVAGEAU
Urbanisme – Habitat	B. ALLIOT	M. BROSSET
Voirie et Patrimoine Communautaire	B. GRIMAUD	P. MAIA
Transports et Mobilités	G BOURASSEAU	C. BEZIER
Déchets	JF RAUD	F. SORIN
Cycle de l'eau	JM GUIBERT	A. BOUCHER
Climat et transition énergétique :	G BOURASSEAU	D. BRIAND
Equipements aquatiques	R. NEAU	S. PETIT
Jeunesse- intergénération	C.OULLIER	M. BROSSET
Petite Enfance- Enfance	S. PROTOIS-MENU	M.LEPIOUFF

Le conseil municipal doit désigner les délégués dans chaque commission thématique.

À l'unanimité des présents, les conseillers municipaux décident de procéder à l'élection des membres des commissions thématiques intercommunales au scrutin public à main levée.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-40-1

VU la délibération du conseil communautaire en date du 08/09/2020 créant les commissions thématiques de Clisson Sèvre Maine Agglo

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBÈRE ET

DESIGNE à l'unanimité les délégués du conseil municipal dans chaque commission thématique :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Finances et Prospective	A BOUCHER	V. JEANDEAUD
Attractivité économique	J. HARDY	A. BLANCHARD
Tourisme- Culture	H. BRAULT	D. PAVAGEAU
Urbanisme – Habitat	B. ALLIOT	M. BROSSET
Voirie et Patrimoine Communautaire	B. GRIMAUD	P. MAIA
Transports et Mobilités	G BOURASSEAU	C. BEZIER
Déchets	JF RAUD	F. SORIN
Cycle de l'eau	JM GUIBERT	A. BOUCHER
Climat et transition énergétique	G BOURASSEAU	D. BRIAND
Equipements aquatiques	R. NEAU	S. PETIT
Jeunesse- intergénération	C.OULLIER	M. BROSSET
Petite Enfance- Enfance	S. PROTOIS-MENU	M.LEPIOUFF

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

3) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire organisé par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Le conseil municipal lors de sa séance du 30/01/2020 a sollicité le Centre de gestion pour négocier un contrat groupe ouvert, à adhésion facultative, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

La consultation des assureurs, sous forme de procédure négociée, vient de s'achever. Le marché est attribué, après analyse à la compagnie AXA France VIE associée au gestionnaire SOFAXIS. La proposition de ce groupement est économiquement la plus avantageuse dans le cadre d'un contrat mutualisé.

Les garanties proposées portent sur les risques financiers encourus à l'égard des agents en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Le contrat prendra effet au 01/01/2021 pour une durée de 4 ans.

Caractéristiques du nouveau contrat :

Agents affiliés à la CNRACL : risques garantis : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité-paternité-adoption

Taux 6,60%, franchise 10 jours par arrêt, en maladie ordinaire

Agents affiliés à l'Ircantec : risques garantis : accident ou maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité-paternité-adoption

Taux 1.10% franchise 10 jours par arrêt, en maladie ordinaire

Frais de gestion à hauteur de 0.16% appliqué sur la base de cotisation.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer les conventions en résultant.

Vu le CGCT,

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant obligations des collectivités à l'égard de leur personnel,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au contrat d'assurance groupe géré par le Centre de gestion de Loire-Atlantique

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET

DONNE son accord à l'adhésion au contrat d'assurance groupe géré par le Centre de gestion.

AUTORISE M le Maire à signer les contrats en résultant et tout document se rapportant à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et à Monsieur le Président du Centre de Gestion.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Questions diverses :

- Agenda : prochains conseils municipaux : 22/10/2020, 19/11/2020, 17/12/2020
- Réunions de secteur : 25/09/2020 à 19h00, Espace des Plainnes, 26/09/2020 à 10h30, la Bréchoillère, 09/10 à 19h00, ferme des Grands Gâts, 10/10 à 10h30, Angreviers, 16/10 à 19h00, ferme des Grands Gâts, 17/10 à 11h00, La Simplerie, 23/10 à 19h00, salle Sèvre, 24/10 à 10h30, la Cornulière, 06/11 à 19h00, salle du Cep, 07/11 à 10h30, restaurant scolaire.
- Réunion avec les artisans : 17/10/2020 à 9h00, centre technique municipal
- Enquête publique : renouvellement de l'autorisation d'exploitation et extension de la carrière « la Margerie » : du 12/10 au 13/11/2020
- Mise en place de groupes de travail : liaisons douces (C. BONNET souhaite en faire partie), abords de la mairie, aménagement de la cour, restauration scolaire (Morgane LE PIOUFF souhaite intégrer ce groupe de travail).

- CME : élections le 09/10 à la mairie, passation et remise des diplômes mardi 13/10 à 18h45 salle du Cep
- Horaires d'ouverture du bureau de poste : M le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la Poste.
- M RAUD s'étonne de l'évolution de la rémunération du Président de la communauté d'Agglomération.

M le Maire : M CORNU s'en est expliqué. Les indemnités des élus sont fixées et plafonnées par des grilles indiciaires qui s'appliquent au niveau national. Cela peut interpeller. Les responsabilités d'un président d'une interco comme la nôtre sont très importantes et nombreuses. Un débat a d'ailleurs eu lieu en conseil communautaire, cela ne me choque pas. Ce que je regrette c'est que ce thème devienne un sujet de crispation.

Mme BRAULT : un élément de réponse, il prend à sa charge tous les frais de représentation, de déplacement.

Mme JEANDEAUD : cela a été voté par le conseil communautaire.

Mme PROTOIS-MENU : le président perçoit plus, les vice-présidents moins, chaque conseiller communautaire touchant une indemnité. L'enveloppe globale est similaire par rapport au mandat précédent.

Mme BRIAND : comment le positionnement des maires a-t-il été organisé ? Je constate qu'au niveau du pôle Famille, il n'y a que des femmes !

M le Maire : la structuration des pôles a fait l'objet d'un débat. Jean-Guy CORNU a appelé tous les maires pour connaître leurs souhaits. Je ne souhaitais pas me positionner sur les finances. J'étais intéressé par les thématiques de la transition énergétique ou de la mobilité. Il n'y a eu aucune intention d'écarter les femmes de certaines commissions, elles étaient ouvertes à toutes et à tous.

M MARTIN : Viviane JEANDEAUD est intervenue lors de la dernière séance sur le projet de taxation des dépôts viticoles. Je suis très sceptique sur le fonctionnement de l'agglomération. Ce n'est pas à un agent administratif de décider de la gestion des effluents ! Ce sont les élus qui décident. Où fait-on des économies ?

M le Maire : cette décision émane du président. Je suis intervenu directement auprès de lui pour traiter la question et la résoudre. Nous devons travailler avec les agents qui ont la compétence technique. Par exemple pour les travaux du poste de la Galussière qui sont gérés par la communauté d'agglomération, la commune est associée aux réunions de chantier. CSMA est une entité au service des habitants.

Il nous faut trouver les meilleures courroies de transmission. Chacun a son rôle, c'est l'enjeu essentiel de ce mandat, il faut vraiment s'investir dans les commissions, le pire serait la politique de la chaise vide.

M MARTIN informe que les riverains de la Giraudières se sont réunis pour créer un collectif relatif aux questions de sécurité.

La séance est close à 21h55.